

**Service instructeur**  
Développement Economique,  
Enseignement Supérieur et Tourisme

N° 2e/124-06

**Service consulté**  
ADT

### **Organismes de tourisme à vocation générale**

*Résumé : Il est proposé d'accorder une subvention de 5 000 € à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Haut-Rhin (UDOTSI) pour la labellisation Clévacances, et une subvention du même montant au Relais Départemental des Gîtes du Haut-Rhin*

Lors du vote du Budget Primitif 2006, le Conseil Général a inscrit un crédit de 264 400 € au titre des interventions en faveur des organismes de tourisme à vocation générale, et donné délégation à la Commission Permanente pour en assurer la répartition.

Deux organismes ont formulé une demande de subvention à ce titre :

- l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Haut-Rhin (UDOTSI) pour la labellisation Clévacances des meublés de tourisme dans le Haut-Rhin
- le Relais Départemental des Gîtes du Haut-Rhin.

Un premier acompte de 15 000 € a déjà été accordé à chaque organisme lors de la Commission Permanente du 2 juin 2006, et il avait été convenu de réexaminer le solde des deux subventions lors d'une Commission Permanente ultérieure, selon l'avancement des réflexions sur la coopération envisagée entre les deux labels.

Cependant, ces réflexions sont actuellement encore en cours, et ne devraient finalement aboutir qu'au courant de l'année prochaine. L'activité actuelle des deux structures va donc se poursuivre en l'état jusqu'à fin 2006.

Aussi, il est proposé d'accorder un solde de subvention de 5 000 € à chaque organisme, ce qui porterait l'intervention départementale au niveau des subventions qui avaient été accordées en 2005, soit 20 000 € pour chaque structure.

Le montant total des subventions proposées pourrait s'élever à 10 000 €.

Des fiches de présentation annexées au présent rapport vous détaillent les différentes demandes.

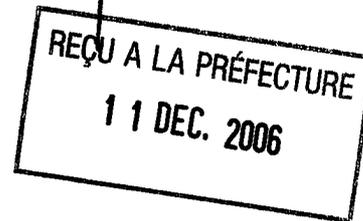
En conclusion, il vous est proposé :

- de donner votre accord sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'UDOTSI au titre de la labellisation Clévacances , et de 5 000 € au Relais des Gîtes du Haut-Rhin, soit un montant total de 10 000 €,
- de prélever les crédits sur l'enveloppe 18366, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041, au titre des organismes de tourisme à vocation générale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



**Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative  
du Haut-Rhin**

Labellisation Clévacances des meublés du Haut-Rhin

REÇU A LA PRÉFECTURE

11 DEC. 2006

**1) PRESENTATION DU LABEL "CLEVACANCES"**

La Fédération Nationale des Locations de France Clévacances née en 1995 s'est donnée pour vocation de garantir et promouvoir des hébergements locatifs de qualité, assurant tranquillité d'esprit aux vacanciers comme aux propriétaires de logements. Le sérieux de la démarche Clévacances lui a valu de devenir, le 30 mai 1997 un organisme national de location de vacances agréé par le Ministère du Tourisme. Par cet agrément, l'Etat français reconnaît officiellement :

- La Charte Qualité Clévacances, qui fait référence à l'arrêté ministériel des meublés de tourisme du 1<sup>er</sup> avril 1997 modifiant l'arrêté du 28 décembre 1976.
- Les compétences du réseau de professionnels Clévacances en matière de classement de ces hébergements, en étroite liaison avec les Préfets des départements.

L'un des atouts majeurs de Clévacances France réside dans la diversité des locations disponibles, en terme de typologie d'hébergement (chalet, appartement, villa, pavillon en résidence, demeure de caractère ou chambre), mais aussi en terme de destination (stations touristiques mer ou montagne, stations thermales, ville ou campagne). Toutes les locations portant la marque Clévacances France répondent à la charte qualité nationale du réseau garantissant :

- Le confort et la sécurité d'un logement labellisé,
- L'homogénéité de l'offre, quelle que soit la destination choisie.

Le label est attribué à l'issue d'une visite par un technicien Clévacances (en présence du propriétaire ou de l'agent immobilier) qui détermine la catégorie du logement en fonction du niveau de prestations offert. Par la suite, une commission de contrôle intervient tous les 3 ans.

L'offre est hiérarchisée en plusieurs catégories. Chaque logement se voit attribuer de 1 à 5 clés pour les locations, et de 1 à 4 clés pour les chambres, en fonction du confort et du niveau de prestations. Chaque logement est au préalable classé en fonction de la réglementation en vigueur.

La labellisation repose sur l'évaluation de 3 critères essentiels :

- L'environnement : il est apprécié en fonction de la mise en valeur extérieure de l'hébergement (bâtiments, abords, site) et de l'absence de nuisances (bruits, odeurs, servitudes,...),
- L'aménagement intérieur : le confort, le mobilier, la décoration, les équipements (électroménager, TV, téléphonie, sanitaires...), la distribution et la définition des pièces par rapport à la capacité d'accueil du logement, sont ici pris en compte,
- L'accueil : qu'il soit effectué par le propriétaire ou un professionnel de l'immobilier, il est un élément indispensable pour la délivrance du label.

A chaque catégorie d'hébergements correspond une gamme de prix adaptée au niveau de prestation.

## **2) LABELLISATION DES MEUBLES DU HAUT-RHIN**

C'est l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Haut-Rhin qui est jusqu'à fin 2006 chargée de la labellisation Clévacances des meublés du tourisme dans le Haut-Rhin. Cela implique pour l'association des visites de classement et des moyens techniques.

Il est envisagé, dans une perspective proche, d'initier une coopération avec le label « gîtes », dans l'objectif d'assurer une mission conjointe de conseil, d'instruction technique des dossiers, de labellisation et de promotion. Ce projet de coopération devrait voir le jour début 2007. Sa forme (création d'une nouvelle structure, rapprochement dans le cadre d'une structure existante,...) est encore à l'étude.

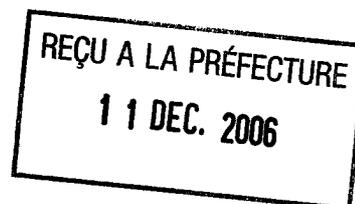
## **3) PROPOSITION D'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL**

L'UDOTSI a sollicité pour 2006 une subvention globale de 128 600 €, afin d'assurer le fonctionnement et les différentes missions de l'association.

Deux subventions de 31 230 € et 52 700 € ont déjà été accordées à l'UDOTSI lors de la Commission Permanente du 3 mars 2006, pour respectivement le fonctionnement général de l'association et le centre de collectage.

Concernant la labellisation Clévacances, un premier acompte de 15 000 € a déjà été accordé à l'UDOTSI lors de la Commission Permanente du 2 juin 2006, et il avait été convenu de réexaminer le solde de la subvention lors d'une Commission Permanente ultérieure, selon l'avancement des réflexions sur la coopération envisagée avec le label « gîtes ». Cependant, ces réflexions sont actuellement encore en cours, et ne devraient finalement aboutir qu'au courant de l'année prochaine. L'activité actuelle de l'UDOTSI concernant Clévacances va donc se poursuivre en l'état jusqu'à fin 2006.

Aussi, il est proposé d'accorder un solde de subvention de 5 000 € à l'UDOTSI au titre de l'année 2006, ce qui porterait l'intervention départementale au niveau de la subvention qui avait été accordée en 2005, soit 20 000 €.



**REÇU A LA PRÉFECTURE**

**11 DEC. 2006**

## **1) PRESENTATION**

Depuis 1976, date de sa création, le Relais départemental des Gîtes de France du Haut-Rhin a constaté un accroissement important du développement du secteur du tourisme en espace rural.

Une augmentation progressive des équipements adhérents à cette structure a pu être observée ces dernières années et aboutit en 2005 au nombre de 1 095 équipements sous le label de qualité « Gîtes de France ».

Les objectifs principaux de l'association sont : la participation à la valorisation et à la conservation du patrimoine et de l'environnement rural, la contribution à fixer les populations rurales par l'apport de ressources complémentaires sur des produits d'accueil en milieu rural, d'encourager les séjours touristiques en développant des hébergements de qualité afin de satisfaire aux exigences et aux besoins d'un tourisme d'authenticité et de convivialité.

Les actions prioritaires pour l'année 2006 se déclinent par :

- le maintien et le développement de la qualité de nos produits d'hébergements : journées de classement et de reclassement avec la participation des membres bénévoles de notre conseil d'administration,
- gestion des réclamations, stages très variés de formation de nos adhérents initiés par le CA de notre Relais et avec une participation financière de nos membres,
- la réalisation d'actions de sensibilisation sur la qualité et la promotion des « Chambres d'hôtes » et des « Gîtes ruraux »,
- la mise à jour de notre module informatique de gestion et de commercialisation, ainsi que la réservation et la vente en ligne par notre Centrale Loisirs Accueil,
- l'avis technique sur les dossiers d'aides à la création ou la modernisation des hébergements (30 dossiers présentés à ce jour) dans le cadre des aides du Département du Haut-Rhin.

Il est envisagé, dans une perspective proche, d'initier une coopération avec Clévacances, réseau d'hébergements chez l'habitant animé jusqu'à présent par l'UDOTSI (Union Départementale des Offices de Tourisme du Haut-Rhin), dans l'objectif d'assurer une mission conjointe de conseil, d'instruction technique des dossiers, de labellisation et de promotion. Ce projet de coopération devrait voir le jour début 2007. Sa forme (création d'une nouvelle structure, coopération dans le cadre d'une structure existante,...) est encore à l'étude.

## **2) PROPOSITION D'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL**

Le Relais départemental des Gîtes de France du Haut-Rhin sollicite pour 2006 une subvention d'un montant de 20 000 €, le budget prévisionnel 2006, essentiellement financé par les cotisations des membres et les opérations de réservation, se chiffrant à 179 000 €.

En 2005, l'aide accordée s'élevait à 20 000 €.

Un premier acompte de 15 000 € a déjà été accordé au Relais départemental des Gîtes de France du Haut-Rhin lors de la Commission Permanente du 2 juin 2006, et il avait été convenu de réexaminer le solde de la subvention lors d'une Commission Permanente ultérieure, selon l'avancement des réflexions sur la coopération envisagée avec le label « Clévacances ».

Cependant, ces réflexions sont actuellement encore en cours, et ne devraient finalement aboutir qu'au courant de l'année prochaine. L'activité actuelle du Relais va donc se poursuivre en l'état jusqu'à fin 2006.

Aussi, il est proposé d'accorder un solde de subvention de 5 000 € au Relais départemental des Gîtes de France du Haut-Rhin au titre de l'année 2006, ce qui porterait l'intervention départementale au niveau de la subvention qui avait été accordée en 2005, soit 20 000 €.

REÇU A LA PRÉFECTURE  
11 DEC. 2006